



## DECLARATION PREALABLE CAPD DU 27 JANVIER 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis cette rentrée scolaire, le SNUipp-FSU a lancé une campagne sur l'APC pour mettre en lumière la problématique du temps de travail des enseignants qui, comme le montrent nos enquêtes comme celles du Ministère, déborde complètement du cadre des 108h. Lors des discussions qui ont débuté en octobre avec le Ministère et qui se poursuivent encore actuellement, celui-ci a reconnu qu'il était nécessaire d'avancer sur ce dossier. Le 30 novembre, il s'est dit prêt à des discussions sur un élargissement du cadre des APC à des activités qui ne concerneraient pas directement un groupe d'élèves. C'est un premier pas qui va dans le sens de la demande du SNUipp-FSU que l'engagement des enseignants dans des projets, dans le travail en équipe, dans le lien avec les familles soit reconnu et pris sur les temps d'APC.

Nous avons insisté pour que, durant cette période de dialogue, le ministère, ne donne pas de directives aux DASEN pour effectuer des prélèvements de salaire ou exercer des pressions sur les collègues engagés dans notre action. En réponse, le ministère en est d'accord dès lors que l'action n'a pas un caractère « ostensible ».

C'est pourquoi nous avons été très surpris d'apprendre que vous auriez donné comme consigne aux IEN de ce département de bloquer la note des collègues inspectés qui ne feraient pas les APC. Cette pratique serait un chantage aux collègues engagés dans l'action, une pression qui pourrait de surcroît se traduire par une perte de salaire importante puisqu'elle pourrait avoir une incidence sur les futures promotions.

Nous vous demandons donc des clarifications sur les consignes données aux IEN sur ce sujet et un engagement clair de votre part sur le fait de respecter les négociations en cours au niveau national avec le Ministère.

Nous ferons remonter à nos secrétaires généraux chaque situation problématique pour qu'ils interviennent auprès du Ministère.

Sur un tout autre sujet, le SNUipp-FSU a réuni plus de 70 collègues lors d'un stage académique concernant le plus de maîtres que de classes le jeudi 19 janvier 2017. Ces collègues qu'ils soient maîtres supplémentaires, adjoints, directeurs, CPC revendiquent à nos côtés :

- Une formation réunissant PDMQDC et équipes d'école.
- Du temps de concertation dédié à ce dispositif en équipe d'école car les 108 heures explosent.
- le remplacement du maître supplémentaire en cas d'absence au même titre que les autres postes.
- une liberté pédagogique des équipes sur ce dispositif, parfois remise en question dans certaines circonscriptions.

Le plus de maîtres que de classes pour jouer son rôle de transformations des pratiques enseignantes et de prévention des difficultés des élèves demande donc de la confiance et du temps.